

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que huit points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 27 mai 2008 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Les six premiers points émanent du groupe PS et de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo, les deux derniers proviennent de Monsieur Philippe Soutmans.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Mosquito: Projet de délibération (Annexe 1).
2. Suivi du dernier Conseil Communal : Rectifications du cahier des charges quant au marché de fournitures pour la rénovation de la Maison communale.
3. Gestion des marchés publics à La Bruyère :
 - Marchés conjoints avec le MET: Projet de délibération (Annexe 2) ;
 - Résolution relative à l'amélioration des performances environnementales, éthiques et sociales des marchés publics passés par le Conseil Communal : Projet de délibération (Annexe 3) ;
 - Adhésion à l'informatisation des avis du marché IAM PAM: Projet de délibération (Annexe 4) ;
 - Prise de connaissance de la check-list " Marchés publics" (Annexe 5) ;
 - Répartition des rôles au sein de l'Administration communale en matière de marchés publics: Projet de délibération (Annexe 6).
4. Plan logement 2009-2010: Projet de délibération (Annexe 7).
5. Plan " jeunes ": Projet de délibération (Annexe 8).
6. Pluris:

Il y a deux ans, le Conseil Communal a décidé de confier au groupe Pluris une étude urbanistique en vue de la constitution d'un règlement communal d'urbanisme. Malgré plusieurs questions posées au Conseil Communal depuis lors, le résultat de ce travail n'a toujours pas été présenté aux élus du Conseil. Qu'en est-il aujourd'hui ?

7. Merlon de Rhisnes:

Depuis 4 ans, les riverains de la E42 à Rhisnes essaient de sensibiliser les pouvoirs publics aux nuisances sonores dont ils sont l'objet. Une des solutions acceptées par le Ministre de tutelle est la construction d'un Merlon de terre à Rhisnes entre le pont qui surplombe la route de Gembloux et la sortie 12. La demande de permis d'urbanisme a été introduite en date du 27/11/2007 et a été réceptionnée et déclarée complète en date du 19/12/2007 par le Fonctionnaire délégué. En date du 21/4/2008, l'Urbanisme notifiait au MET son refus quant au permis sollicité vu que le Collège Communal n'a pas fait parvenir les résultats de l'enquête publique dans les temps impartis .Le Collège peut-il nous expliquer ce retard et son implication sur les travaux tant attendus des Rhisnois ?

8. Contrats de Rivière:

Le 27 mars 2007, le Conseil Communal désignait ses représentants aux contrats de rivières Mehaigne et le 29 mai pour celui de la Haute Meuse. Vu l'absence de représentants de la minorité au sein de ces deux instances et la demande faite par Ecolo il y a un an , Messieurs Frère et Sevrin peuvent-ils nous faire rapport de leurs activités et des projets communaux en la matière.

La Bruyère, le 26 mai 2008

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE